



swisscom

La protection des données chez Beem: informations essentielles

Beem garantit la protection des données

Beem attache une importance capitale à la protection des données. Seules les données nécessaires au déroulement de la campagne sont collectées, et toujours avec le consentement de l'utilisateur. Nous veillons scrupuleusement au respect permanent du règlement suisse relatif à la protection des données.

L'utilisateur décide s'il souhaite interagir avec Beem.

Pour que le signal Beem puisse être reçu, l'application ou une application compatible Beem (par exemple 20min, Watson, Bluewin) doit être ouverte. L'utilisateur doit également avoir autorisé activement l'accès de l'application au microphone ou avoir activé Bluetooth. Dès que le smartphone reçoit un signal Beem, une notification apparaît dans l'application. L'utilisateur a alors la possibilité d'appuyer sur le bouton Beem. Une telle pression sur le bouton est nécessaire pour que Beem puisse l'inscrire comme interaction et l'enregistrer en tant qu'interaction anonyme. La procédure est analogue à la procédure de lecture d'un code QR.

Beem peut également être utilisé de manière anonyme.

L'utilisation de Beem ne nécessite pas d'inscription. Il est ainsi possible d'employer Beem de manière anonyme afin de consulter des informations complémentaires dans un musée, par exemple. Lorsqu'un utilisateur non inscrit interagit avec Beem, une telle interaction est enregistrée en tant qu'interaction anonyme. Ce n'est qu'avec l'achat d'une offre ou par exemple d'une participation à un concours, que les coordonnées de l'utilisateur sont requises (nom, adresse, numéro de téléphone, e-mail).

L'utilisateur décide du transfert de ses données à des tiers.

Lorsqu'une offre Beem est sollicitée, les données qui sont transférées aux annonceurs concernés sont présentées à l'utilisateur. Les données ne sont transférées qu'avec l'accord explicite du client, et seulement lorsqu'il accepte les directives relatives à la protection des données de l'annonceur.



swisscom

Les déplacements de l'utilisateur ne font l'objet d'aucun enregistrement.

Aucun profil de déplacement de l'utilisateur n'est créé. Des informations d'interaction anonymes sont utilisées pour l'évaluation de la campagne publicitaire et l'optimisation des emplacements d'affichage équipés de Beem.

Beem n'entreprend aucun suivi multi-appareil.

Beem n'est pas utilisé pour attribuer plusieurs appareils au même utilisateur. Beem reconnaît les utilisateurs uniquement lorsqu'ils interagissent effectivement avec Beem et qu'ils se sont préalablement inscrits (voir ci-dessus). En outre, il est généralement exclu que deux terminaux soient activement utilisés de manière simultanée devant des murs d'affichage.

Beem ne procède à aucune écoute des conversations.

L'activation du microphone pour les applications compatibles Beem est certes nécessaire à la réception du signal Beem. Mais Beem n'est pas en mesure d'entendre les voix, dans la mesure où l'application ne reçoit que la plage de fréquences spécifique du signal audio et uniquement lorsqu'une application compatible Beem est ouverte. Aucune autre donnée ou information n'est transmise.

Le volume du signal sonore Beem émis est très faible.

La fréquence sur laquelle le signal Beem est envoyé n'est généralement pas audible par les personnes adultes. L'expérience montre en outre que le volume du signal émis est tellement faible qu'il n'est généralement pas perçu comme gênant, même par des personnes plus jeunes, notamment dans un contexte de bruit de fond de l'environnement dans lequel se trouvent les emplacements d'affichage. Les animaux sont quant à eux capables d'entendre le signal. Cependant, des tests scientifiques ont montré que même l'utilisation de volumes sonores supérieurs au volume habituel n'avait aucune incidence particulière sur leur comportement.